



---

## Iran Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

---

### Résumé exécutif

Les zones de pêche iraniennes situées dans les eaux méridionales du pays constituent l'une des plus anciennes et des plus importantes ressources de grands pélagiques. Il y a quatre provinces côtières dans ces zones et plus de 11 000 navires, dont des bateaux de pêche, des boutres et des navires, sont engagés dans la pêche dans les eaux côtières et au large. Il existe quatre méthodes de pêche ciblant le thon et les espèces apparentées dans la zone de la CTOI, à savoir le filet maillant, la senne coulissante et la palangre, pratiquées par les bateaux traditionnels, ainsi que la pêche à la traîne par certains petits bateaux. Le filet maillant est l'engin de pêche dominant dans la zone de compétence de la CTOI. La majorité de la production provient des navires à filet maillant opérant dans la ZEE de l'Iran ainsi que de la pêche au large. L'Iran a pris diverses mesures pour mettre en œuvre les recommandations du Comité scientifique et les résolutions de la CTOI. L'une d'entre elles est une action nationale visant à améliorer le système de collecte de données pour la pêche au thon. Nous avons modifié le modèle de journal de bord pour les senneurs industriels et les filets maillants artisanaux iraniens afin de satisfaire aux exigences statistiques minimales obligatoires, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des données relatives à la position du navire dans la zone CTOI pour les espèces ciblées, les prises accessoires, y compris 8 espèces de requins et 5 espèces d'istiophoridés, les espèces non ciblées, associées et dépendantes et les rejets.

La production totale de grands pélagiques en 2021 était de 308 231 Mt, dont 274 235 Mt de thon et de thonidés dans les zones de l'océan Indien. Ces captures comprennent 211 269 Mt de thons, 36 969 Mt de poissons de mer, 26 530 Mt d'istiophoridés, 4 140 Mt de différentes espèces de requins et 29 323 Mt d'autres espèces..